



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
RAMBOUILLET

COMMUNE DU  
PERRAY-EN-YVELINES

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-23

Séance du 04/04/2024

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation

20/03/2024

Date d'affichage

29/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

08/04/2024

et publication du :

08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

#### **Etaient présents :**

M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAIY Pierre-Emmanuel, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

#### **Procuration(s) :**

Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme AUGER Nadia donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme IKHELFF Dalila donne pouvoir à M. LO RE Gérard, M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. DESERT Thomas, Mme RANGER Michelle donne pouvoir à M. MERCIER Dany

#### **Etai(ent) absent(s) :**

Mme AUBE Stéphanie

#### **Etai(ent) excusé(s) :**

Mme AUGER Nadia, Mme BOURABA Jessica, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, Mme IKHELFF Dalila, M. LECOMTE Frédéric, Mme RANGER Michelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

M. TESSIER Pierre

**Objet : Affaires générales - Rapport d'activité du SIRYAE sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Exercice 2022**

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-978-217804863-20240405-202423-DE

**VU** la loi n° 95.101 du 2 février 1995 et le décret n° 95.635 du 6 mai 1995,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande du SIRYAE en date du 5 décembre 2023, de présenter le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2022 en séance délibérante,

**CONSIDERANT** que cette disposition a pour objet de renforcer la transparence et l'information sur le service public de l'eau, son prix et sa qualité,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre acte de ce document afin de le mettre à disposition du public, en mairie, dans les quinze jours qui suivent sa présentation au Conseil Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**–PREND ACTE** du rapport d'activité du SIRYAE sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2022,

**DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa présentation au Conseil Municipal,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Perray-en-Yvelines  
Le 5 avril 2024

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING